PROVINCE DE QUÉBEC MRC RIMOUSKI-NEIGETTE MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE

REGLEMENT 263 -2020

Règlement d'adoption d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et matières résiduelles pour l'exercice 2021.

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 par madame Vanessa Gagnon Desjardins pour <u>le dépôt du projet de règlement 263-2020;</u>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par monsieur Deave et résolu à l'unanimité que le règlement 263-2020 est et soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1:

Le taux de la **taxe foncière générale** est fixé **à 0.76,1/100\$** pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2021.(45 375 900)

ARTICLE 2: (TARIFICATION)

Le conseil fixe le tarif d'assainissement des eaux usées (entretien) 2021 à **187.23**\$ pour l'unité de référence "1" identifiée au tableau des catégories contenu au règlement no 95-96 et ce, pour tous les immeubles identifiés.(**RGL 104-97**)

ARTICLE 3: (TARIFICATION)

Le conseil fixe le tarif à **160\$** dollars pour la collecte et la disposition des déchets domestiques et des matières recyclables pour l'année 2021 pour chacun des logements résidentiels.

Le propriétaire d'immeubles à logements doit payer **160\$** dollars pour chaque unité de logement vacant ou non. Par contre, le propriétaire peut bénéficier d'un demitarif pour un logement habité moins de six mois en faisant la demande par écrit au conseil municipal.

Les résidences saisonnières tels que les chalets, le tarif est de **80**\$ Le tarif établi pour un commerce et les Compagnies identifiées est de **90**\$ dollars et les commerces saisonniers, le tarif est de **45**\$ Le tarif pour les exploitations agricoles est de **90**\$.

ARTICLE 4:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.	
Le présent règlement est adopté séance tenante le 11 jai	nvier 2021

Gilbert Pigeon, maire	Christiane Berger	d.g/sec.trésorière	